



désaccord avec une autorité parentale conjointe

Par laurespan, le 12/03/2009 à 13:48

Je suis séparée de mon ex conjoint depuis 2002, lors de notre séparation, le JAF, m'a accordé la garde et lui a un droit de visite tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires, nous avons également l'autorité parentale conjointe.

Notre une fille de 8 ans est scolarisée en école privée depuis le CP (sur sa demande, de plus il ne participe pas aux frais scolaires), je souhaite à partir de la rentrée prochaine l'inscrire dans une école publique mais il n'est pas d'accord.

Qu'est ce que je risque si je l'inscrit sans son accord dans cette école, est-on vraiment obligé de repasser devant le juge ?

Merci de votre réponse.